

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 11 juin 2024, le Comité Syndical du S.I.V.U de Gendarmerie d'Irigny s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9

Titulaires présents : 6

Suppléant présent : 1

Date de la convocation : 4 juin 2024

Publié le : 18 juin 2024

Secrétaire de séance : Pierre VERD

Etaient présents :

Commune de Charly : M. Michel FOURNIER
M. Marc DEGRANGE

Commune d'Irigny : Mme Blandine FREYER
M. Pierre VERD

Commune de Vernaison : M. Julien VUILLEMARD
M. Daniel SEGOUFFIN

Commune de Millery : Mme Françoise GAUQUELIN

Etaient excusés :

Commune de Charly : M. Olivier ARAUJO

Commune d'Irigny : M. Christophe DARCY
pouvoir remis à Mme Blandine FREYER

Commune de Millery : M. Jean-Dominique SOTTET
pouvoir remis à Mme Françoise GAUQUELIN

Objet : Désignation du responsable administratif et financier du Syndicat

La gestion administrative et financière du SIVU de Gendarmerie d'Irigny nécessite de recourir à un Attaché Territorial, sans pour autant justifier la création d'un emploi. Le nombre d'heures nécessaires pour assurer la direction du Syndicat est évalué, en moyenne, à 5 heures par semaine.

Aussi, il vous est proposé de faire appel à Madame Louisa TATEM, Directrice Générale des Services de la Ville d'Irigny, pour exercer cette mission et de lui attribuer une indemnité accessoire de 420 € par mois à compter du 15 juin 2024.

LE COMITE SYNDICAL**SUR PROPOSITION DE SA PRESIDENTE****APRES EN AVOIR DELIBERE****A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

DECIDE de faire appel à Madame Louisa TATEM, Directrice Générale des Services de la Ville d'Irigny, pour exercer la mission de responsable administratif et financier du Syndicat et de lui attribuer une indemnité accessoire de 420 € par mois à compter du 15 juin 2024.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus**

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Blandine FREYER